

Covid-19 : peut-on être contaminé à la piscine ?



Des nageurs dans une piscine de Vannes, dans le Morbihan, début mars.

Archives Thierry Creux, Ouest-France

Même si les vacances sont terminées, il est encore possible de se rafraîchir en allant à la piscine. Ou y faire des longueurs, pour ceux qui aiment l'exercice. Mais peut-on être contaminé dans l'eau ?

De nombreux lecteurs nous ont interpellés par courriel sur une possible contamination au Covid-19 par l'eau de la piscine. Avec la reprise du sport, certains s'inquiètent pour leur santé. Peut-on être contaminé dans l'eau de la piscine ? On vous répond.

Selon un avis de la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H), publié au mois de mars, « aucune étude concernant la survie du Sars-CoV-2 dans l'eau de piscine n'est disponible à l'heure actuelle ». L'eau des piscines ne semble pas propice à la survie du virus, les bassins étant traités au chlore et autres désinfectants.

De son côté, l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne indique, en

préambule du Guide sanitaire pour la réouverture et le fonctionnement des piscines publiques, que « l'eau des piscines publiques est filtrée, désinfectée et désinfectante. Les traitements de l'eau, lorsqu'ils sont bien maîtrisés [...] sont capables d'éliminer les micro-organismes – dont les virus – sans irriter la peau, les yeux et les muqueuses. »

Attention à la promiscuité

En fait, si une contamination devait se produire dans une piscine, elle proviendrait plus de la promiscuité avec une personne porteuse du virus, si elle souffle ou projette des gouttelettes. Et en nageant, ce risque peut être plus élevé, puisqu'on a tendance à expulser de l'eau par la bouche et à respirer fort.

Le risque peut également venir des points de contact : lorsque l'on touche une échelle en métal, une poignée de porte, un transat. D'ailleurs, Bruno Grandbastien, médecin hygiéniste et président de la SF2H, indiquait en août à *France Info* que « sur un transat, le virus pourrait théoriquement survivre une journée ». Il faut donc bien penser à ne pas se toucher le visage et à se laver les mains après s'être baigné.

Pour éviter toute contamination, les piscines doivent mettre en place un protocole sanitaire. L'ARS Bretagne, par exemple, dans le Protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des établissements de bain, recommande, entre autres, d'interdire « l'accès aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs », de définir un plan « de circulation des usagers et du personnel, de mettre en place la signalétique correspondante », de limiter la fréquentation de l'établissement, etc.

Enfin, du fait de sa structure même, le coronavirus ne peut survivre longtemps dans un milieu hydrique. Sur *France Info*, le président de la SF2H expliquait que son « enveloppe est faite d'une couche lipidique qui se marie mal à l'eau, qui peut même le faire exploser ».

Élodie LONGÉPÉ.